

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DU FCP NEO PERSPECTIVES FR0014000VA0

Paris, le 9 avril 2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) NEO PERSPECTIVES géré par Auris Gestion et nous vous informons à ce sujet de la modification suivante à venir.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Nous vous informons qu'une correction a été apportée au prospectus de votre FCP, ainsi qu'à la lettre aux porteurs qui vous a été adressée en date du 27 mars 2025.

En effet, l'entité EUROPATRIMOINE MANAGEMENT demeure le commercialisateur de votre FCP et n'est donc pas supprimée.

Quand ces opérations interviendront-elles ?

Cette modification entrera en vigueur le **11 avril 2025**, de manière automatique et sans aucune démarche de votre part.

Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

- **Modification du profil de rendement /Risque : Non.**
- **Augmentation du profil de risque : Non**
- **Augmentation potentielle des frais : Non**
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Non significative.**



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Compte tenu de la nature de l'opération, il n'y a pas d'impact fiscal particulier.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après
Acteurs		
Commercialisateurs	<p>AURIS GESTION</p> <p>EUROPATRIMOINE MANAGEMENT (Nom commercial : COVALEURS)</p> <p>EUROPATRIMOINE MANAGEMENT, en sa qualité de commercialisateur, est amené à percevoir une rétrocession de la Société de Gestion de 35% maximum par an des frais de gestion financière ainsi que, le cas échéant, 50% maximum par an de la commission de surperformance du FCP.</p>	<p>AURIS GESTION</p> <p>EUROPATRIMOINE MANAGEMENT (Nom commercial : COVALEURS)</p> <p>CABINET PATRIMOINE ET GESTION 1 rue Docteur Chaussier, 21000 DIJON</p> <p>EUROPATRIMOINE MANAGEMENT, ET PATRIMOINE & GESTION, en leur qualité de commercialisateurs, sont</p>

	<p>Le FCP étant admis en Euroclear France, il est précisé que ses parts peuvent être souscrites ou rachetées auprès d'intermédiaires financiers qui ne sont pas connus de la Société de Gestion.</p> <p>AURIS GESTION est amenée à verser une quote-part des frais de gestion financière du FCP à des plateformes d'assurance ou bancaire au titre de la distribution des parts du FCP. Cette rétrocession de distribution représente en moyenne 50% des frais de gestion financière du FCP.</p>	<p>amenés à percevoir une rétrocession sur les frais de gestion financière du FCP perçus par la Société de Gestion de 50% maximum par an des frais de gestion financière ainsi que, le cas échéant, 50% maximum par an de la commission de surperformance du FCP.</p> <p>Le FCP étant admis en Euroclear France, il est précisé que ses parts peuvent être souscrites ou rachetées auprès d'intermédiaires financiers qui ne sont pas connus de la Société de Gestion.</p> <p>AURIS GESTION est amenée à verser une quote-part des frais de gestion financière du FCP à des plateformes d'assurance ou bancaire au titre du référencement et de la distribution des parts du FCP. Cette rétrocession de distribution représente en moyenne 50% des frais de gestion financière du FCP.</p> <p>En sus de la rémunération de commercialisation versée directement par Auris Gestion aux Commercialisateurs visée ci-dessus, qui assurent un suivi renforcé du FCP au bénéfice de leur clientèle, Auris Gestion attire l'attention des investisseurs sur la possibilité pour les Commercialisateurs (ou une entité liée aux Commercialisateurs) de percevoir également une quote-part de la rétrocession de distribution perçue par les plateformes d'assurance ou bancaires.</p> <p>Les investisseurs, clients par ailleurs des Commercialisateurs ou d'une entité liée dans le cadre de leur activité de courtage en assurance ou de CIF, sont invités à se rapprocher des Commercialisateurs pour plus de précisions à ce sujet.</p> <p>Il appartient en effet aux Commercialisateurs (ou, le cas échéant, à toute entité liée) d'assurer une transparence en la matière auprès de leur clientèle, tant sur leurs rôles respectifs que sur leurs rémunérations, qu'elles soient versées par Auris Gestion ou par des tiers (notamment les plateformes de distribution).</p>
--	--	---

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Cette opération interviendra de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elle n'était pas conforme à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans le prospectus, le rachat de vos parts sans frais.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du prospectus relatif au FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'AURIS GESTION.

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Sébastien GRASSET
 Directeur Général
 Directeur de l'Asset Management

